PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE EXCLUSIVE À L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, greffier de la susdite Ville, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle sera adopté le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024.

Lors de cette séance, qui sera tenue **le mardi 16 novembre 2021**, **après la séance ordinaire du Conseil, vers 20h45**, à la salle du Conseil municipal, située à l'hôtel de ville au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

_____
Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, OMA
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 04 novembre 2021 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 04e jour de novembre de l'an deux mille vingt et un.

_____
Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, OMA
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca